

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ce vendredi 21 janvier 1994, les partis politiques MDR, PSD, PDC et PL ont tenu une réunion qui avait pour objet l'examen de la question de la mise en place des institutions de la transition et du problème de la convocation d'une session du Conseil Supérieur de la Magistrature devant se tenir les 23 et 24 janvier 1994.

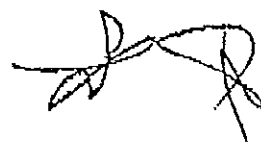
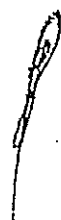
A l'issue de cette réunion, les partis politiques MDR, PSD, PDC et PL, voudraient communiquer ce qui suit:

1. Les partis politiques MDR, PSD, PDC et PL regrettent fort que le communiqué en langue nationale rendu public par la Présidence de la République en date du 20 janvier 1994, ne contient aucun élément nouveau de nature à rassurer les rwandais qui sont actuellement aux prises avec de nombreux problèmes ne pouvant pas trouver de solution aussi longtemps que toutes les institutions de transition prévues par l'Accord de Paix d'ARUSHA n'auront pas été mises en place.
2. Les partis politiques MDR, PSD, PDC et PL dénoncent une fois de plus l'attitude du Président de la République qui continue de bloquer la mise en place de l'Assemblée Nationale de Transition et du Gouvernement de Transition à Base Elargie sous le prétexte que le MDR et le PL n'ont pas encore réuni le consensus quant à la désignation de leurs représentants au sein de ces institutions.

A ce sujet, les partis politiques MDR, PSD, PDC et PL réaffirment que les véritables responsables du blocage de la mise en place des institutions, sont bel et bien le Président de la République et son parti, le MRND.

En effet, ces derniers ont toujours été mécontents du partage du pouvoir tel que conclu à Arusha, et tentent de s'assurer le contrôle du pouvoir au sein de l'Assemblée Nationale de Transition et du Gouvernement de Transition à Base Elargie, en divisant certains partis politiques et en s'alliant avec des factions nées de cette division.

3. Les Partis Politiques MDR, PSD, PDC et PL demandent encore une fois au Président de la République de ne plus s'immiscer dans les affaires internes des partis politiques et de fixer sans plus tarder la date des cérémonies de prestation de serment des Députés et des Ministres. Nos partis rappellent que dans son message radiodiffusé le 15 janvier 1994, le Président de la République avait annoncé que l'Assemblée Nationale de Transition et le Gouvernement de Transition à Base Elargie devaient se mettre en place avant le 23 janvier 1994.



4. A propos du Conseil Supérieur de la Magistrature, les Partis Politiques MDR, PSD, PDC, et PL viennent d'apprendre que cet organe aurait été convoqué pour les 23 et 24 janvier 1994 pour examiner un ordre du jour chargé, comprenant notamment les nominations, les mutations, les mesures disciplinaires, ainsi que la gestion de la carrière des magistrats.

Si cela est vrai, nos Partis Politiques déplorent cet acte de violation intentionnelle des dispositions de la loi fondamentale par ceux-là même appelés à dire le droit.

En effet, l'article 3 de l'Accord de Paix, devenu loi fondamentale avec primauté sur la constitution de juin 1991, dispose que l'article 87 de cette dernière est entièrement remplacé par les dispositions pertinentes de l'Accord, à savoir l'article 37 du Protocole sur le Partage du Pouvoir. Cet article indique la composition du conseil supérieur de la magistrature dont certains membres de droit doivent provenir de la Cour Suprême dont la loi organique doit encore voir le jour. Aucune mesure transitoire n'ayant été prévue pour le maintien du conseil supérieur de la magistrature à la date de la signature de l'Accord de Paix, cet organe de gestion de la carrière des magistrats, ne peut survivre avec la mise en application de l'accord d'Arusha, c'est à dire depuis le 04/08/1993.

Par ailleurs, le Bureau de ce Conseil ayant été installé irrégulièrement, il est à se demander si sa mise en action aujourd'hui, alors qu'il a toujours été contesté, ne relève pas de la pure provocation.

Dès lors, les Partis Politiques MDR, PSD, PDC et PL mettent en garde le Ministre de la Justice appelé à collaborer avec le Conseil Supérieur de la Magistrature, de ne pas glisser dans la tentation facile du moment au risque de s'exposer aux sanctions prévues lorsqu'un Ministre viole la Loi fondamentale.

Fait à Kigali, le 21 janvier 1994.

Pour le MDR:

TWAGIRAMUNGU Faustin,
Président.

P. O. A. G.
Membre du bureau politique

Pour le PDC:

NAYINZIRA Jean Népomuscène,
Président.



Pour le PSD:

NZAMURAMBAHO Frédéric,
Président.



Pour le PL:

NDASINCWA Landoald,
Premier Vice-Président.

